

BO FUND IV

Société Anonyme
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 171149
(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

1. Modifications des minima de souscription initiale et subséquente applicables aux classes I de la SICAV (les « Classes »)

Les actionnaires du Compartiment sont informés, qu'à partir du Jour d'Evaluation (tel que défini au prospectus de la SICAV) daté du 18 octobre 2022, **les minima de souscription initiale et subséquente applicables aux Classes seront fixés comme suit :**

<i>Compartiment</i>	Bordier Global Emerging Market Fund	Bordier US Select Equity Fund	Bordier Core Holdings Europe Fund	Bordier Satellite Equity Europe Fund
<i>Classe</i>	I-USD	I-USD	I-EUR	I-EUR
<i>Code ISIN</i>	LU2437467876	LU1223170728	LU1744174233	LU1744174589
<i>Minimum Souscription Initiale</i>	USD 10,000	USD 10,000	EUR 10,000	EUR 10,000
<i>Minimum Souscription Subséquente</i>	USD 1,000	USD 1,000	EUR 1,000	EUR 1,000

2. Modification relative au compartiment « Bordier Global Fixed Income USD »

Les actionnaires du Compartiment sont informés, qu'à partir du Jour d'Evaluation (tel que défini au prospectus de la SICAV) daté du 18 octobre 2022, le 3^{ème} paragraphe de la politique et objectif d'investissement sera révisé comme suit :

Jusqu'au Jour d'Evaluation daté du 17 octobre 2022	A partir du Jour d'Evaluation daté du 18 octobre 2022
Dans les limites prévues par la Loi, le Compartiment investit dans des valeurs mobilières, en particulier dans des obligations (ou obligations convertibles) ou certificats émis par des sociétés privées ou des entités de droit public. Par ailleurs, dans une optique de réduction du risque, s'il est jugé que ce soit dans l'intérêt des investisseurs, le Compartiment pourra accessoirement investir de manière indirecte, dans des produits financiers qui renvoient ultimement aux risques obligataires et respectent la politique d'investissement, tels que des options et futures sur taux, ou tout autre type	Dans les limites prévues par la Loi, le Compartiment investit dans des valeurs mobilières, en particulier dans des obligations (ou obligations convertibles) ou certificats émis par des sociétés privées ou des entités de droit public. Par ailleurs, dans une optique de réduction du risque, s'il est jugé que ce soit dans l'intérêt des investisseurs, le Compartiment pourra accessoirement investir de manière indirecte, dans des produits financiers qui renvoient ultimement aux risques obligataires et respectent la politique d'investissement, tels que des options et futures sur taux, ou tout autre type

BO FUND IV

Société Anonyme
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 171149
(la « SICAV »)

d'actifs éligibles répondant aux critères précités. Le compartiment pourra investir dans des obligations subordonnées (Tier 2 et/ou obligations contingentes convertibles) à hauteur de 10% maximum de son actif net.	d'actifs éligibles répondant aux critères précités. Le compartiment pourra investir dans des obligations subordonnées (Tier 2 et/ou obligations contingentes convertibles) à hauteur de 20% maximum de son actif net.
---	--

3. Modification relative à la section « POLITIQUE, OBJECTIFS, RESTRICTIONS ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT » du prospectus de la SICAV

Les actionnaires sont informés, qu'à partir du Jour d'Evaluation (tel que défini au prospectus de la SICAV) daté du 18 octobre 2022, le 3^{ème} paragraphe de ladite section est modifié et un nouveau 7^{ème} paragraphe ayant la teneur suivante est ajouté :

Jusqu'au Jour d'Evaluation daté du 17 octobre 2022	A partir du Jour d'Evaluation daté du 18 octobre 2022
L'utilisation de ces notions dans la description de la politique d'investissement des Compartiments indique un seuil minimal défini comme un objectif par le conseil d'administration de la Société et non comme une contrainte. Les compartiments peuvent donc temporairement déroger à ces limites minimales et/ ou maximales par exemple pour tenir compte de situations de marché particulières ou suite à des disponibilités de liquidités en attente d'opportunités d'investissement.	<p>L'utilisation de ces notions dans la description de la politique d'investissement des Compartiments indique un seuil minimal défini comme un objectif par le conseil d'administration de la Société et non comme une contrainte. Les compartiments peuvent donc temporairement déroger à ces limites minimales et/ ou maximales par exemple pour tenir compte de situations de marché particulières ou suite à des disponibilités de liquidités en attente d'opportunités d'investissement <u>ou en cas de mouvements de capitaux (souscription ou rachat) suivis d'achats ou ventes de titres impactant temporairement un compartiment en raison des différences possibles d'enregistrement comptable.</u></p> <p><u>Il est également spécifié que les compartiments de la Société pourront déroger temporairement aux limites minimales et/ ou autres restrictions d'investissement qui leurs sont applicables, en ce y compris une liquidation entière ou partielle des actifs sous-jacents, dans les cas de (i) mise en liquidation, (ii) fusion avec un autre compartiment de cette Société ou d'une autre structure, et/ ou (iii) de modification des objectifs et/ ou de la politique d'investissement. Cette dérogation temporaire sera obligatoirement concomitante avec les évènements précités et pourra être applicable jusqu'à 5 jours ouvrables avant et/ou après la date définie desdits évènements.</u></p>

BO FUND IV

Société Anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 171149

(la « SICAV »)

Les actionnaires des Compartiments qui ne souhaitent pas se voir appliquer la modification citée au point 2. ci-avant ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions sans frais (sauf taxes éventuelles), pendant la période du 16 septembre 2022 jusqu'au 17 octobre 2022inclus.

La dernière version du prospectus, les KIID et les statuts, ainsi que des copies des derniers rapports annuels et semestriels, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV ou auprès du représentant local de la SICAV.

Genève, le 16 septembre 2022

L'agent payeur et représentant pour la Suisse :

Bordier & Cie SCmA

16, rue Rath

CH-1211 Genève 3